



LA PRÉFÈTE DE LA CÔTE D'OR

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté ARSBFC/DSP/DSE/UTSE 21 et 70

N° 2017 - 21

Collectivité maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Basse Vingeanne

Captage : Puits de Lacey ou Puits de la Prairie (Code BSS : 04704X1002)
Situé sur le territoire communal de LICEY-SUR-VINGEANNE

ARRETE INTER-PREFECTORAL MODIFICATIF

de l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-20 du 14 juin 2016 portant déclaration d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection autour du captage « Puits de Lacey ».

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 et suivants et R.1321-1 et suivants ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 et suivants, L.215-13, R.214-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'expropriation ;

VU le Code de justice administrative ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.126-1, R.126-1 et R.126-2 ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 14 juin 2016 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection autour du captage « Puits de Lacey », et autorisant l'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine ;

VU le courrier de Voies navigables de France (VNF) du 21 juillet 2017, indiquant que l'établissement n'avait pas été associé à la procédure d'autorisation et de protection du Puits de Lacey, et que certaines dispositions de l'arrêté inter-préfectoral obèrent considérablement les missions de service public exercées par VNF ;

CONSIDERANT que les enjeux exposés par VNF afin d'exercer leurs missions de service public nécessitent de modifier l'arrêté inter-préfectoral du 14 juin 2016 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or et de la secrétaire générale de la préfecture de Haute-Saône ;

ARRÊTE

Article I - MODIFICATION DE L'ARTICLE VI B - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE

L'article VI.B de l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 14 juin 2016 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux du captage « Puits de Lacey » est modifié comme suit :

« Il est constitué des parcelles mentionnées à l'annexe 1 (état parcellaire), et figurées à l'annexe 2 (plan parcellaire) du présent arrêté, situées sur le territoire des communes de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LACEY-SUR-VINGEANNE en Côte d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône.

A l'intérieur de ce périmètre, outre les réglementations générales, au titre de la réglementation spécifique liée à la protection de la ressource en eau, sont interdits et réglementés toutes activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine et en particulier :

Interdictions

- le défrichement, le dessouchage et l'écobuage, ainsi que la suppression des haies, à l'exception des arbres identifiés par VNF comme élément présentant un risque pour les personnes et les biens dans le cadre des missions de service public exercées par l'établissement ;
- la création et l'exploitation de site d'extraction de matériaux au sens de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'article L.515-1 du code de l'environnement (rubrique 2510) ;
- l'ouverture de fouilles ou galeries de plus de 1 mètre de profondeur, susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution, à l'exception de celles nécessaires à l'entretien des réseaux existants et à l'exploitation du captage soumises à la réglementation ci-après ;
- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement à l'exception des situations suivantes soumises à la réglementation ci-après :
 - de celles destinées à desservir les installations de captage ;
 - de celles destinées à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risque vis-à-vis du captage.
 - de celles nécessaires aux missions de services publics exercées par Voies navigables de France.
 - de celles dédiées à l'entretien de la véloroute.
- les compétitions d'engins à moteur ;
- la préparation, l'épandage et l'utilisation de tous produits phytosanitaires hors obligation de lutte contre les espèces végétales vivaces invasives en l'absence de toute autre possibilité de méthode de désherbage :
 - sur les surfaces agricoles ;
 - sur les surfaces boisées ;
 - pour l'entretien des talus, fossés et des accotements des routes et chemins.
- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle, à l'exception des ouvrages nécessaires à la production, au traitement, au stockage et

à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, soumis à la réglementation définie ci-après ;

- la création ou la modification de plans d'eau, mares ou étangs ;
- le dépôt ou stockage de déchets de toute sorte et de toute origine, susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau qu'ils soient temporaires ou permanents ; y compris les inertes à l'exception des produits de dragage et de faucardage ainsi que des exhaussements ou affouillements du sol dans le cadre de l'exercice des missions de service public de VNF ;
- l'installation de dépôts ou de stockage de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par ruissellement ou infiltration, en particulier :
 - les déchets de toute nature et de toute origine, y compris les inertes ;
 - les engrais chimiques ou organiques fermentescibles destinés à la fertilisation des sols ;
 - les produits phytosanitaires ;
 - les autres produits chimiques ;
 - les hydrocarbures d'usage privé ou ouvert au public (station-service).
- l'installation de canalisations de produits chimiques de toute nature et de toute origine, et d'eaux usées de toute nature et de toute origine, à l'exception des canalisations au bénéfice de la collectivité lorsqu'elles visent à réduire les risques vis-à-vis du captage soumises à la réglementation ci-après ;
- la suppression des prairies permanentes, des friches et l'extension des zones cultivées ;
- l'épandage de produits organiques liquides de toute origine ou de toute nature ;
- toutes nouvelles constructions, superficielles ou souterraines y compris à usages agricoles, autres que celles nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'exception des extensions et des rénovations des constructions existantes soumises à la réglementation ci-après, et à l'exception de celles nécessaires aux missions de service public exercées par VNF ainsi que la rénovation, la réhabilitation et le changement d'affectation du patrimoine bâti existant.
- la pratique et la création de campings, ainsi que le stationnement de caravanes, même provisoire ;
- la création de cimetière et l'interdiction d'inhumation sur fonds privés ou d'enfouissement de cadavres d'animaux ;
- toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Réglementations

- l'ouverture d'excavations de plus de 1 mètre de profondeur se fait pendant la période la plus courte possible et par temps sec. Le remblaiement est réalisé uniquement avec des matériaux chimiquement neutres, non nocifs et non toxiques, imputrescibles ;
- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement destinées à desservir les installations de captage, ou à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risque vis-à-vis du captage ou celles nécessaires aux missions de services publics exercées par Voies navigables de France et à l'entretien des forêts et à la sylviculture :
 - intègre des mesures de réduction du risque de pollution accidentelle ou chronique ;
 - est réalisée avec des matériaux non nocifs, chimiquement neutres et imputrescibles.
- pour répondre à l'obligation de lutte contre les espèces vivaces invasives, le désherbage chimique est autorisé, dès lors que les techniques alternatives de désherbage ne peuvent être mises en

œuvre. Le désherbage chimique est ponctuel et localisé. Le bénéficiaire est informé des campagnes de désherbage avant leur réalisation ;

- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle est soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, sur base d'une étude hydrogéologique. Leur création ne doit pas entraîner de modification dans le débit ou dans la qualité des eaux dont le prélèvement et l'usage sont autorisés ;
- les forages, puits, sondages existant sont mis en conformité avec la réglementation générale ;
- l'état et l'étanchéité des canalisations sont contrôlés périodiquement, au minimum tous les 5 ans. Les documents associés à ces contrôles sont conservés et mis à la disposition du bénéficiaire ;
- pour chaque îlot cultural, la dose des fertilisants azotés épandus est déterminée a priori à partir de l'équilibre entre les besoins prévisibles en azote des cultures et les apports et sources d'azote de toute nature. Le calcul s'appuie sur la méthode du bilan d'azote minéral du sol détaillé dans la publication la plus récente du Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée (COMIFER) ;
- la fertilisation raisonnée des prairies est autorisée pour la production de fourrage ;
- la conduite de pâturage se fait de manière à n'avoir aucune zone dénudée du fait du piétinement des animaux ;
- l'installation d'abreuvoir ou d'abris à destination du bétail ou d'animaux sauvages, ne doit pas générer de zone piétinement.

Le reste de l'arrêté du 28 avril 2015 demeure sans changement.

Article II - INFORMATIONS DES TIERS – PUBLICITE

1°) En application de l'article R. 1321-13-1 du code de la santé publique, et en vue de l'information des tiers, le présent arrêté est :

- inséré aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône ;
- affiché en mairies de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône, pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux ;
- conservé par les mairies de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône, qui délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont attachées.

Cet arrêté est notifié, par les soins du bénéficiaire à chacun des propriétaires des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

2°) En application de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme :

- les servitudes du présent arrêté sont annexées dans le plan local d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection du captage, et dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le bénéficiaire transmet à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne – Franche-Comté, une note sur l'accomplissement des formalités :

- dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, concernant :
 - la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée ;

- l'affichage en mairies de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte d'Or et d'ATTRICOURT en Haute-Saône, sur base des procès-verbaux dressés par les soins de chaque maire ;
 - la mention dans deux journaux ;
 - l'annexion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.
- l'inscription des servitudes aux services de publicité foncière reste facultative.

Article III - SANCTIONS

Est puni des peines prévues au chapitre IV du titre II du livre III du code de la santé publique, le fait pour toute personne responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de réseaux publics ou de réseaux intérieurs, ainsi que toute personne privée responsable d'une distribution privée autorisée en application de l'article L.1321-7 du code de la santé publique, de ne pas se conformer au présent arrêté.

Article IV - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé publique et celui en charge de l'écologie.

Enfin, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 r d'Assas BP 61616 21016 DIJON cedex dans les délais précisés ci-après.

Tout recours est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

En application de l'article R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, les prescriptions fixées aux chapitres I et II peuvent être déférées à la juridiction administrative :

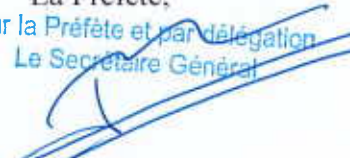
- En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt pour agir, dans **un délai de deux mois** à compter de son affichage en mairie.
- En ce qui concerne les servitudes publiques, par les propriétaires concernés dans **un délai de deux mois** à compter de sa notification.

Article V - EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or, le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne – Franche-Comté, le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or, le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Basse Vingeanne, les maires des communes de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte d'Or et d'ATTRICOURT en Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIJON, le 11 AOUT 2017

Vesoul, le 23/08/2017.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Serge BIDEAU

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Générale

Sandrine ANSTETT-ROGRON



PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

La préfète de la Haute-Saône
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'honneur

Arrêté ARSBFC/DSP/DSE/UTSE 21 et 70
N° 2016 - 20

Collectivité maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Basse Vingeanne

**Captage : Puits de Lacey ou Puits de la Prairie (Code BSS : 04704X1002)
situé sur le territoire communal de LICEY-SUR-VINGEANNE**

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL PORTANT :

- révision des déclarations d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage exploité par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Basse Vingeanne ;
- autorisation d'utiliser les eaux du captage pour produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- autorisation de traitement de l'eau avant sa mise en distribution.

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 et suivants et R.1321-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.215-13 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code de l'expropriation ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.126-1, R.126-1 et R.126-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles R.1321-6, 1321-7, 1321-14, 1321-42 et 1321-60 du code de la santé publique ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral n°653/DDA/79 en date du 29 octobre 1979 portant déclaration d'utilité publique des travaux et de la délimitation des périmètres de protection à établir autour du puits alimentant le syndicat des eaux de la Basse Vingeanne ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 13 août 2015 prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable aux déclarations d'utilité publique ;

VU le récépissé de déclaration du 26 juin 2014 et l'accord du 8 août 2014 pour la régularisation du prélèvement au profit du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Basse Vingeanne, délivré par le service police de l'eau de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU la délibération du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Basse Vingeanne en date du 30 mars 2005 demandant :

- de déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines ;
- de déclarer d'utilité publique la délimitation et la création des périmètres de protection du captage ;
- de l'autoriser à délivrer au public de l'eau destinée à la consommation humaine ;

et par laquelle le syndicat s'engage à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

VU le rapport de M. LIBOZ, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 20 avril 2012 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 octobre 2015 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Côte-d'Or du 03 mars 2016 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Haute-Saône du 10 mai 2016 ;

VU l'avis du demandeur sur le projet d'arrêté inter-préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Basse Vingeanne, énoncés à l'appui du dossier, sont justifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur la commune de LICEY-SUR-VINGEANNE ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions sur les terrains situés dans les périmètres de protection sont nécessaires pour assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or et du secrétaire général de la préfecture de Haute-Saône ;

ARRÊTENT

CHAPITRE I AUTORISATION SANITAIRE DE DISTRIBUER DE L'EAU

Article I - AUTORISATION

En vue de la consommation humaine, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Basse Vingeanne, désigné ci-après par « le bénéficiaire », est autorisé à utiliser les eaux souterraines recueillies dans le captage « Puits de Lacey » (04704X1002), également dénommé « Puits de la Prairie », situé sur la parcelle cadastrée n°6 section ZB sur la commune de LICEY-SUR-VINGEANNE.

Le changement de bénéficiaire fait l'objet d'une déclaration au préfet, qui modifie l'arrêté d'autorisation existant.

Article II - TRAITEMENT

Avant distribution, les eaux sont désinfectées, à l'aide d'un produit et d'un procédé de traitement agréés par le ministre chargé de la santé.

Le procédé de désinfection doit être sécurisé de manière à garantir en permanence une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Le bénéficiaire s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose de matériel de terrain permettant la mesure de résiduel de désinfectant. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un registre d'exploitation mis à disposition des agents des services de l'Etat.

En cas de mise en place de tout nouveau traitement, le bénéficiaire en informe le préfet et dépose un dossier en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale.

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité du traitement, la présente autorisation sera à reconsidérer.

Article III - QUALITÉ DES EAUX

Les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le code de la santé publique. Le bénéficiaire est tenu notamment de :

- surveiller la qualité de l'eau distribuée, ainsi qu'au point de pompage ;
- se soumettre au contrôle sanitaire. Les frais d'analyses et de prélèvement sont à sa charge selon les modalités fixés par la réglementation en vigueur ;
- informer le public des résultats des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire ;
- prendre toutes mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau et en informer les consommateurs en cas de risque sanitaire ;
- employer des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations qui ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée ;
- respecter les règles de conception et d'hygiène applicables aux installations de production et de distribution ;

- se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire, et assurer l'information et les conseils aux consommateurs dans des délais proportionnés au risque sanitaire.

En cas de difficulté particulière ou de dépassement des exigences de qualité, le bénéficiaire prévient le préfet dès qu'il en a connaissance et fait une enquête pour en déterminer l'origine. Des analyses complémentaires peuvent alors être prescrites à ses frais.

Si la situation persiste, la suspension de l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine peut être envisagée, ou sa révision en imposant des traitements complémentaires.

CHAPITRE II – DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Article IV - DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'établissement des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage d'eau destinée à la consommation humaine du bénéficiaire, « Puits de Licey ».

La création de tout nouveau captage d'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et de nouvelles déclarations d'utilité publique.

Article V - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

En application de l'article L.1321-2 du code de la santé publique, trois périmètres de protection sont instaurés autour du captage.

Les périmètres de protection immédiate et rapprochée recouvrent les parcellaires dont les références cadastrales sont précisées à l'annexe 1 (état parcellaire) du présent arrêté.

Article VI - SERVITUDES ET MESURES DE PROTECTION

Les propriétaires des parcelles concernées informent leurs locataires de l'existence des périmètres de protection et des dispositions à respecter, ainsi que les entreprises amenées à y intervenir.

Le bénéficiaire et les communes concernées, sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

La réglementation générale s'applique au sein des périmètres de protection rapprochée et éloignée dès lors que le présent arrêté ne prévoit pas de mesures plus restrictives (interdiction ou dispositions spécifiques).

Article VI.A. PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

Il est constitué de la parcelle cadastrée section ZB n°6 sur la commune de LICEY-SUR-VINGEANNE (21).

Le bénéficiaire est propriétaire de ces parcelles qui demeurent sa propriété.

Le chemin d'accès au périmètre de protection immédiate est aménagé pour être praticable par tout temps.

Afin d'empêcher efficacement l'accès du périmètre de protection immédiate à des tiers, il est matérialisé par une clôture qui doit être capable d'empêcher toute pénétration animale ou humaine autre que celle nécessaire à l'entretien de l'ouvrage et de ses abords. En un point de cette clôture existe une porte d'accès fermant à clef.

Tous les travaux, installations, activités, dépôts, aménagement ou occupation des sols y sont interdits, à l'exception de ceux nécessaires à l'entretien des installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et de ceux explicitement autorisés dans le présent article.

Le périmètre et les installations sont soigneusement entretenus et contrôlés périodiquement.

Aucun ouvrage de captage supplémentaire ne peut être réalisé, sauf autorisation préfectorale préalable.

La végétation présente sur le site doit être entretenue régulièrement (taille manuelle ou mécanique). L'emploi de produits phytosanitaires est interdit. La végétation, une fois coupée, doit être extraite de l'enceinte du périmètre de protection immédiate.

Article VI.B. PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

Il est constitué des parcelles mentionnées à l'annexe 1 (état parcellaire), et figuré à l'annexe 2 (plan parcellaire) du présent arrêté, situées sur le territoire des communes de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte-d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône.

A l'intérieur de ce périmètre, outre les réglementations générales, au titre de la réglementation spécifique liée à la protection de la ressource en eau, sont interdits et réglementés toutes activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine et en particulier :

Interdictions

- le défrichement, le dessouchage et l'écobuage, ainsi que la suppression des haies ;
- la création et l'exploitation de site d'extraction de matériaux au sens de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'article L.515-1 du code de l'environnement (rubrique 2510) ;
- l'ouverture de fouilles ou galeries de plus de 1 mètre de profondeur, susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution, à l'exception de celles nécessaires à l'entretien des réseaux existants et à l'exploitation du captage soumises à la réglementation ci-après ;
- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement à l'exception des situations suivantes soumises à la réglementation ci-après :
 - de celles destinées à desservir les installations de captage ;
 - de celles destinées à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risques vis-à-vis du captage.

- les compétitions d'engins à moteur ;
- la préparation, l'épandage et l'utilisation de tous produits phytosanitaires hors obligation de lutte contre les espèces végétales vivaces invasives en l'absence de toute autre possibilité de méthode de désherbage :
 - sur les surfaces agricoles ;
 - sur les surfaces boisées ;
 - pour l'entretien des talus, fossés et des accotements des routes et chemins.
- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle, à l'exception des ouvrages nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, soumis à la réglementation définie ci-après ;
- la création ou la modification de plans d'eau, mares ou étangs ;
- le dépôt ou stockage de déchets de toute sorte et de toute origine, susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau qu'ils soient temporaires ou permanents ;
- l'installation de dépôts ou de stockage de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par ruissellement ou infiltration, en particulier :
 - les déchets de toute nature et de toute origine, y compris les inertes ;
 - les engrais chimiques ou organiques fermentescibles destinées à la fertilisation des sols ;
 - les produits phytosanitaires ;
 - les autres produits chimiques ;
 - les hydrocarbures d'usage privé ou ouvert au public (station service).
- l'installation de canalisations de produits chimiques de toute nature et de toute origine, et d'eaux usées de toute nature et de toute origine, à l'exception des canalisations au bénéfice de la collectivité lorsqu'elles visent à réduire les risques vis-à-vis du captage soumises à la réglementation ci-après ;
- la suppression des prairies permanentes, des friches et l'extension des zones cultivées ;
- l'épandage de produits organiques liquides de toute origine ou de toute nature ;
- toutes nouvelles constructions, superficielles ou souterraines y compris à usages agricoles, autres que celles nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'exception des extensions et des rénovations des constructions existantes soumises à la réglementation ci-après ;
- la pratique et la création de campings, ainsi que le stationnement de caravanes, même provisoire ;
- la création de cimetière et l'interdiction d'inhumation sur fonds privés ou d'enfouissement de cadavres d'animaux ;
- toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Réglementations

- l'ouverture d'excavations de plus de 1 mètre de profondeur se fait pendant la période la plus courte possible et par temps sec. Le remblaiement est réalisé uniquement avec des matériaux chimiquement neutres, non nocifs et non toxiques, imputrescibles ;

- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement destinées à desservir les installations de captage, ou à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risque vis-à-vis du captage ou celles nécessaires à l'entretien des forêts et à la sylviculture ;
- intègre des mesures de réduction du risque de pollution accidentelle ou chronique ;
- est réalisée avec des matériaux non nocifs, chimiquement neutres et imputrescibles.
- pour répondre à l'obligation de lutte contre les espèces vivaces invasives, le désherbage chimique est autorisé, dès lors que les techniques alternatives de désherbage ne peuvent être mises en œuvre. Le désherbage chimique est ponctuel et localisé. Le bénéficiaire est informé des campagnes de désherbage avant leur réalisation ;
- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle est soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, sur base d'une étude hydrogéologique. Leur création ne doit pas entraîner de modification dans le débit ou dans la qualité des eaux dont le prélèvement et l'usage sont autorisés ;
- les forages, puits, sondages existant sont mis en conformité avec la réglementation générale ;
- l'état et l'étanchéité des canalisations sont contrôlés périodiquement, au minimum tous les 5 ans. Les documents associés à ces contrôles sont conservés et mis à la disposition du bénéficiaire ;
- pour chaque îlot cultural, la dose des fertilisants azotés épandus est déterminée a priori à partir de l'équilibre entre les besoins prévisibles en azote des cultures et les apports et sources d'azote de toute nature. Le calcul s'appuie sur la méthode du bilan d'azote minéral du sol détaillé dans la publication la plus récente du comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée (COMIFER) ;
- la fertilisation raisonnée des prairies est autorisée pour la production de fourrage ;
- la conduite de pâturage se fait de manière à n'avoir aucune zone dénudée du fait du piétinement des animaux ;
- l'installation d'abreuvoir ou d'abris à destination du bétail ou d'animaux sauvages, ne doit pas générer de zone piétinement.

Article VI.C. PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

Il est défini à l'annexe 3 (plan de situation) du présent arrêté, situé sur les territoires des communes de FONTAINE-FRANÇAISE en Côte-d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône.

Dans ce périmètre :

- Aucune dérogation à la réglementation générale en vigueur n'est autorisée ;
- Est soumis à l'avis de l'autorité sanitaire, sur base d'une étude de l'impact qualitatif et quantitatif sur la ressource en eau, tout projet de travaux, d'installations, d'activités, de dépôts, d'ouvrages, d'aménagement ou de modification de l'occupation du sol.

Pour les projets de défrichement et de retournement des surfaces en herbes en vue d'une mise en culture, une étude agronomique est jointe à l'étude de l'impact du projet sur la ressource en eau.

- pour chaque îlot cultural, la dose des fertilisants azotés épandus est déterminée a priori à partir de l'équilibre entre les besoins prévisibles en azote des cultures et les apports et sources d'azote de toute nature. Le calcul s'appuie sur la méthode du bilan d'azote minéral du sol détaillé dans la publication la plus récente du comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée (COMIFER).

Article VI.D. DISPOSITIONS COMMUNES DANS LES PÉRIMÈTRES

Postérieurement à la date de publication du présent arrêté, tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementées qui voudrait y apporter une modification, doit faire connaître son intention au préfet en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il fournit tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique à ses frais.

Au titre de la réglementation générale, certaines activités pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau sont soumises à autorisation ou à déclaration administrative : les études fournies à l'appui des dossiers prennent en compte la vulnérabilité des sites de captage. L'autorisation ne peut être délivrée que si la protection de la ressource est garantie.

Article VI.E. RECENSEMENT DE L'EXISTANT

Les installations, activités, dépôts soumis à déclaration ou autorisation administrative, existant dans les périmètres de protection rapprochée ou éloignée à la date du présent arrêté, sont recensés par le bénéficiaire et la liste qui en est faite doit être transmise au préfet dans un délai maximal de six mois suivant la date du présent arrêté.

Article VII - MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ

Pour les activités, dépôts et installations existants à la date de publication du présent arrêté, sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article VI, il doit être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres :

- à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection immédiate ;
- dans un délai de deux ans maximum à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection rapprochée ;
- dans un délai de cinq ans maximum à compter de la publication du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection éloignée.

Article VIII - VÉRIFICATIONS CONSÉCUTIVES AUX INONDATIONS

En complément d'un entretien et d'inspections régulières des installations et des périmètres visés par le présent arrêté, une inspection supplémentaire de ces installations et du périmètre de protection immédiate est réalisée dans un bref délai, après chaque période de crues ayant submergées le périmètre de protection immédiate et/ou le captage.

Toutes les dispositions jugées utiles à la restauration de la protection de la qualité de l'eau sont prises.

CHAPITRE III – PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'OUVRAGE ET LES PRÉLÈVEMENTS

Article IX - PRELEVEMENT

Conformément au récépissé de déclaration du 26 juin 2014 (rubrique n°1.1.2.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement) et à l'accord à déclaration du 8 août 2014, le prélèvement ne peut excéder :

- volume horaire : 32 m³
- volume journalier : 200 m³
- volume annuel : 70 000 m³

Les conditions d'aménagement et d'exploitation des ouvrages et d'exercice de l'activité doivent satisfaire aux prescriptions fixées par l'accord à déclaration susvisé.

Article X - EXPLOITATION DES OUVRAGES ET MOYENS D'ÉVALUATION

Le bénéficiaire est tenu d'installer un compteur volumétrique à chaque point de prélèvement, permettant de vérifier en permanence les valeurs de débits.

Les dispositifs de comptage sont régulièrement entretenus aux frais du bénéficiaire.

Toute modification des dispositifs de prélèvement est signalée au préfet.

En cas d'arrêt du prélèvement, le bénéficiaire s'assure que le puits ne peut être contaminé par des eaux superficielles.

Article XI - DROIT DES TIERS

Conformément à l'engagement pris par le bénéficiaire en date du 30 mars 2005, les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou occupants, les usiniers, irrigants et autres usagers de l'eau de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article XII - ABANDON DE L'OUVRAGE

La déclaration de l'abandon de l'ouvrage est communiquée au préfet au moins un mois avant le début des travaux et comprend la délibération syndicale décidant de l'abandon du captage et le dossier technique des travaux et de mise en sécurité de l'ouvrage.

Dans ce cas, tous les produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, les pompes et leurs accessoires sont définitivement évacués du site de prélèvement.

Article XIII - ACCESSIBILITÉ

Le bénéficiaire, les propriétaires et exploitants sont tenus de laisser accès aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie des locaux servant de domicile, dans les conditions prévues à l'article L.1324-1 du code de la santé publique.

Article XIV - DÉCLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant, ou s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de déclarer, dans les meilleurs délais, au préfet ou au maire du lieu d'implantation de l'opération, tout incident ou accident intéressant l'opération et de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau, la ressource en eau, au libre écoulement des eaux, à la santé, salubrité publique, à la sécurité civile.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, les personnes mentionnées au premier alinéa prennent ou font prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de l'incident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article XV - INFORMATIONS DES TIERS – PUBLICITÉ

1°) En application de l'article R. 1321-13-1 du code de la santé publique, et en vue de l'information des tiers, le présent arrêté est :

- inséré aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône ;
- affiché en mairies de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte-d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône, pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône ;
- conservé par les mairies de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte- d'Or et ATTRICOURT en Haute-Saône, qui délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont attachées.

Un extrait de cet arrêté, comprenant le corps de l'arrêté et l'annexe 3 [plan de situation], est notifié, par les soins du bénéficiaire à chacun des propriétaires des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

2°) En application de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme :

- les servitudes du présent arrêté sont annexées dans le plan local d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection du captage, et dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le bénéficiaire transmet à l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté, une note sur l'accomplissement des formalités :

- dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, concernant :
 - la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée ;
 - l'affichage en mairies de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte-d'Or et d'ATTRICOURT en Haute-Saône, sur base des procès-verbaux dressés par les soins de chaque maire ;

- la mention dans deux journaux ;
- l'annexion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.
- dans un délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté, concernant l'inscription des servitudes aux hypothèques.

Article XVI - SANCTIONS

Est puni des peines prévues au chapitre IV du titre II du livre III du code de la santé publique, le fait pour toute personne responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de réseaux publics ou de réseaux intérieurs, ainsi que toute personne privée responsable d'une distribution privée autorisée en application de l'article L.1321-7 du code de la santé publique, de ne pas se conformer au présent arrêté.

Article XVII - DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé publique et celui en charge de l'écologie.

Enfin, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 r d'Assas BP 61616 21016 DIJON cedex dans les délais précisés ci-après.

Tout recours est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

En application de l'article R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, les prescriptions fixées aux chapitres I et II peuvent être déférées à la juridiction administrative :

- En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt pour agir, dans **un délai de deux mois** à compter de son affichage en mairie.
- En ce qui concerne les servitudes publiques, par les propriétaires concernés dans **un délai de deux mois** à compter de sa notification.

Article XVIII - ARRÊTÉ ABROGÉ

L'arrêté préfectoral n°653/DDA/79 en date du 29 octobre 1979 portant déclaration d'utilité publique des travaux et de la délimitation des périmètres de protection à établir autour du puits alimentant le syndicat des eaux de la Basse Vingeanne, est abrogé.

Article XIX - EXÉCUTION

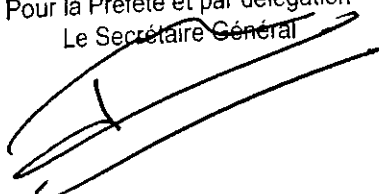
Le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or, le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté, le directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or, le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Basse Vingeane, les maires des communes de FONTAINE-FRANÇAISE, FONTENELLE et LICEY-SUR-VINGEANNE en Côte-d'Or et d'ATTRICOURT en Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIJON, le 14 JUIN 2016

Vesoul, le 14 JUIN 2016

La préfète,

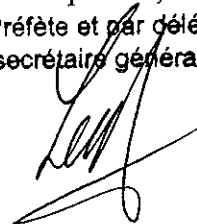
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Serge BIDEAU

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Luc CHOUCHKAIEFF

Annexe 1 : état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée

Annexe 2 : plan parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée

Annexe 3 : plan de situation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection immédiate

Parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiate					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	6	LA PRAIRIE BASSE	0,0710	0,0710		SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADOUCTION D'EAU DE LA BASSE VINGEANNE	252-107-560			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY SUR VINGEANNE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le 4 JUN 2016

LA PRÉFECTE

Pour la copie

[illegible]

Le Secrétaire Général,
Miguel S. BIDEAU



ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
ATTRICOURT	A	60	EN L'ILLIOTTE	1,9385	1,9385	Raphaël	JUGET	16/09/1987	DIJON		11, place du 11 novembre 1918	21270	PONTAILLER SUR SAONE
ATTRICOURT	A	90	LA GRANDE PARTIE	1,9445	1,9445	Raphaël	JUGET	16/09/1987	DIJON		11, place du 11 novembre 1918	21270	PONTAILLER SUR SAONE
ATTRICOURT	A	91	LA GRANDE PARTIE	1,7875	1,7875	Sophie	JUGET	06/09/1975	DIJON	RIBEYROLLES Thierry	Chemin de la Lagrée - LES MORAMBERT	21270	MAXILLY SUR SAONE
ATTRICOURT	A	93	LA GRANDE PARTIE	0,0823	0,0823	Alain	GRILLOT	25/10/1950	DIJON	BERARDI Anita	13, rue du Champ Perdrix	21410	FLEUREY SUR OUCHE
						Anita	BERARDI	08/11/1950	MONTBARD	GRILLOT Alain	13, rue du Champ Perdrix	21410	FLEUREY SUR OUCHE
ATTRICOURT	A	94	LA GRANDE PARTIE	0,0180	0,0180	Alain	GRILLOT	25/10/1950	DIJON	BERARDI Anita	13, rue du Champ Perdrix	21410	FLEUREY SUR OUCHE
						Anita	BERARDI	08/11/1950	MONTBARD	GRILLOT Alain	13, rue du Champ Perdrix	21410	FLEUREY SUR OUCHE
ATTRICOURT	A	375	LA GRANDE PARTIE	0,0917	0,0917	Michel	GRISOT	18/03/1948	ATTRICOURT (70)	STIVALET Nelly	11, rue Ates	70100	ATTRICOURT
						Nelly	STIVALET	03/02/1948	SACQUENAY	GRISOT Michel	11, rue Ates	70100	ATTRICOURT
ATTRICOURT	A	376	LA GRANDE PARTIE	2,0448	2,0448	Alain	GRILLOT	25/10/1950	DIJON	BERARDI Anita	13, rue du Champ Perdrix	21410	FLEUREY SUR OUCHE
						Anita	BERARDI	08/11/1950	MONTBARD	GRILLOT Alain	13, rue du Champ Perdrix	21410	FLEUREY SUR OUCHE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	358	SAULE VELLOTT	0,0411	0,0411	Janine	MICHAUD	05/10/1932	DAMPIERRE ET FLEE	TURLOT	4, rue de Brunehaut	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Marie-Noëlle	TURLOT	24/12/1953	LICEY SUR VINGEANNE	BEAU Serge	8, rue de Vaubrenois	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Denis	TURLOT	02/02/1955	LICEY SUR VINGEANNE		14, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Annick	TURLOT	08/11/1958	LICEY SUR VINGEANNE	PETITFOURG Pierre	29, rue de France	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Nadine	TURLOT	24/02/1961	LICEY SUR VINGEANNE	POIROT Christian	11, allée de la Garenne	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Jean	TURLOT	24/12/1959	LICEY SUR VINGEANNE		12, rue des Saulx	21260	SELONGEY
						Pascal	TURLOT	05/03/1963	LICEY SUR VINGEANNE		1, rue du Cimetière	21610	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	359	SAULE VELLOTT	0,0426	0,0426	Andrée	FAYS	25/01/1912	FONTAINE FRANCAISE	RAIMOND	1, bd de la République	06110	LE CANNET
FONTAINE-FRANCAISE	E	360	SAULE VELLOTT	0,0885	0,0885	Michel	NICOLAROOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	361	SAULE VELLOTT	0,0485	0,0485	Georges	FERRY	15/01/1923	FONTAINE FRANCAISE	COQUET Yvette	10, rue de la Maladière	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Gérard	FERRY	31/05/1962	FONTAINE FRANCAISE		14, rue de la Maladière	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Luc	FERRY	30/10/1948	FONTAINE FRANCAISE	TRESILLARD Elisabeth	2, rue du Meix Rond	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Guy	FERRY	10/01/1950	FONTAINE FRANCAISE		1, GR Grande Rue	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Michel	FERRY	02/07/1952	FONTAINE FRANCAISE		10, rue de la Maladière	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Jean	FERRY	25/07/1955	FONTAINE FRANCAISE		10 rue de la Maladière	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Pascale	FERRY	29/06/1957	DIJON	GARNAUX Jean-Bernard	5, route de Langres	70600	CHAMPLITTE
FONTAINE-FRANCAISE	E	362	SAULE VELLOTT	0,0640	0,0640	Louis	QUIROT	05/02/1929	FONTENELLE	FRANCOIS	4, PTR Petite Rue Basse	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	363	SAULE VELLOTT	0,0420	0,0420	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lucey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	364	SAULE VELLOTT	0,0860	0,0860	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lucey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	365	SAULE VELLOTT	0,0191	0,0191	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lucey	21610	FONTENELLE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	366	SAULE VELLOTT	0,1553	0,1553	Janine	MICHAUD	05/10/1932	DAMPIERRE ET FLEE	TURLOT	4, rue de Brunehaut	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Marie-Noëlle	TURLOT	24/12/1953	LICEY SUR VINGEANNE	BEAU Serge	8, rue de Vaubrenois	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Denis	TURLOT	02/02/1955	LICEY SUR VINGEANNE		14, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Annick	TURLOT	08/11/1958	LICEY SUR VINGEANNE	PETITFOURG Pierre	29, rue de France	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Nadine	TURLOT	24/02/1961	LICEY SUR VINGEANNE	POIROT Christian	11, allée de la Garenne	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Jean	TURLOT	24/12/1959	LICEY SUR VINGEANNE		12, rue des Saux	21260	SELONGEY
						Pascal	TURLOT	05/03/1963	LICEY SUR VINGEANNE		1, rue du Cimetière	21610	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	367	SAULE VELLOTT	0,0263	0,0263	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	368	SAULE VELLOTT	0,0884	0,0884	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	369	SAULE VELLOTT	0,0439	0,0439	Guillaume	BECOURT	11/04/1971	DIJON		6, rue François Chabeuf	21120	LUX
FONTAINE-FRANCAISE	E	370	SAULE VELLOTT	0,0459	0,0459	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Licy	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	371	SAULE VELLOTT	0,0784	0,0784	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	372	SAULE VELLOTT	0,1208	0,1208	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	373	SAULE VELLOTT	0,1080	0,1080	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	375	SAULE VELLOTT	0,0465	0,0465	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	376	SAULE VELLOTT	0,0444	0,0444	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lacey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	377	SAULE VELLOTT	0,0199	0,0199	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lacey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	378	SAULE VELLOTT	0,0721	0,0721	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lacey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	379	SAULE VELLOTT	0,2057	0,2057	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	380	SAULE VELLOTT	0,1202	0,1202	Henri	GERARD	26/09/1911	FONTENELLE	MOURGEON Marie	9, rue Basse	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	381	SAULE VELLOTT	0,0560	0,0560	Marie	MOURGEON	05/04/1916	DOLE (39)	GERARD Henri	9, rue Basse	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	382	SAULE VELLOTT	0,0155	0,0155	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	383	SAULE VELLOTT	0,1078	0,1078	Louis	QUIROT	05/02/1929	FONTENELLE	FRANCOIS	4, PTR Petite Rue Basse	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	384	SAULE VELLOTT	0,2180	0,2180	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lacey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E					Marguerite	TURLOT	09/06/1922	LICEY SUR VINGEANNE	CHARTIER	72, rue des Marmuzots	21000	DUON
						Louis	CHARTIER	01/05/1914	99	TURLOT Marguerite	Par Madame CHARTIER Marguerite 72, rue des Marmuzots	21000	DUON

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	385	SAULE VELLOTT	0,2770	0,2770	Marguerite	TURLOT	09/06/1922	LICEY SUR VINGEANNE	CHARTIER Henri	72, rue des Marmuzôts	21000	DIJON
						Aleth	TRESILLARD	13/05/1954	BOURBERAIN	CHARTIER François	47, route de Bèze	21610	BOURBERAIN
						Françoise	CHARTIER	23/04/1945	DIJON	CHAMBARLHAC	Cidex 303 - 23, rue Saint Germain	89110	POILLY SUR THOLON
						Claudine	CHARTIER	24/04/1948	DIJON	BAUER Jean	164 Bis, Avenue Victor Hugo	21000	DIJON
						Jean-Louis	CHARTIER	13/04/1947	DIJON		530, route du Vieux Village	06440	PEILLON
						Julie	CHARTIER	12/01/1977	FONTAINE LES DIJON		4, ruelle Favet	21610	BOURBERAIN
						Geoffroy	CHARTIER	07/11/1983	DIJON		75, avenue du Drapeau	21000	DIJON
FONTAINE-FRANCAISE	E	386	SAULE VELLOTT	0,4372	0,4372	Ghyslaine	CHARTIER	28/12/1949	FONTENELLE	COLEY Henri	6, rue de la Maurienne	21110	GENLIS
FONTAINE-FRANCAISE	E	387	SAULE VELLOTT	0,5342	0,5342	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Licy	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	388	SAULE VELLOTT	0,0784	0,0784		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTAINE-FRANCAISE	E	389	SAULE VELLOTT	0,0992	0,0992	Jules	PERROT				Le Village	21610	FONTAINE FRANCAISE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	390	SAULE VELLOTT	0,3454	0,3454	Marguerite	TURLOT	09/06/1922	LICEY SUR VINGEANNE	CHARTIER Henri	72, rue des Marmuzots	21000	DIJON
						Aleth	TRESILLARD	13/05/1954	BOURBERAIN	CHARTIER François	47, route de Bèze	21610	BOURBERAIN
						Françoise	CHARTIER	23/04/1945	DIJON	CHAMBARLHAC	Cidex 303 - 23 rue Saint Germain	89110	POILLY SUR THOLON
						Claudine	CHARTIER	24/04/1948	DIJON	BAUER Jean	164 Bis, Avenue Victor Hugo	21000	DIJON
						Jean-Louis	CHARTIER	13/04/1947	DIJON		530, route du Vieux Village	06440	PEILLON
						Julie	CHARTIER	12/01/1977	FONTAINE LES DIJON		4, ruelle Favet	21610	BOURBERAIN
FONTAINE-FRANCAISE	E					Geoffroy	CHARTIER	07/11/1983	DIJON		75, avenue du Drapeau	21000	DIJON
FONTAINE-FRANCAISE	E	391	SAULE VELLOTT	0,3010	0,3010		GFA DES QUATRE VINGT	399-384-205			Chez M Roger NICOLARDOT 2, route des 6 Ponts	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	392	SAULE VELLOTT	0,0970	0,0970	Colette	GIROUX	12/08/1935	DELAIN (70)	BERNARD	4, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	393	SAULE VELLOTT	0,0700	0,0700	Colette	GIROUX	12/08/1935	DELAIN (70)	BERNARD	4, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	394	SAULE VELLOTT	0,0700	0,0700	Didier	MOISY	16/09/1964	DIJON	BAUDOT Estelle	rue de la Cavitérey Le Village	21610	SAINT MAURICE SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	395	SAULE VELLOTT	0,0600	0,0600	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lacey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	396	SAULE VELLOTT	0,0730	0,0730		GFA DES QUATRE VINGT	399-384-205			Chez M Roger NICOLARDOT 2, route des 6 Ponts	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	397	SAULE VELLOTT	0,1440	0,1440	Colette	JOUFFROY	28/08/1935	METZ (57)	PERRIOT	4, rue d'Archeron	21510	AIGNAY LE DUC

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	398	SAULE VELLOTT	0,0550	0,0550	Marie-Claude	ROBELOT	02/10/1945	FONTAINE FRANCAISE	BERTHELOT Daniel	24, rue Claude BOUCHER	16100	COGNAC
						Jean-François	ROBELOT	18/07/1948	DIJON	VEGA Marie José	19, rue des Lilas	25660	LA VEZE
						Marie-Antoinette	ROBELOT	18/07/1948	DIJON	FAIVRE Gérard	12, rue des Plantes	21610	SAINT SEINE SUR VINGEANNE
						Marie-Hélène	ROBELOT	26/03/1950	DIJON		28 Bis, impasse des Noisetiers	38230	CHARVIEU
FONTAINE-FRANCAISE	E	399	SAULE VELLOTT	0,0550	0,0550	Yvonne	FORQUET	21/08/1922	FONTENELLE	LEROY	4, route de Fontaine-Française	21610	FONTENELLE
						Serge	LEROY	10/12/1952	FONTENELLE		4, rue du Général Gandyl	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Evelyne	LEROY	12/06/1958	FONTENELLE	BLANCHOT Jean	15, rue basse	21610	FONTENELLE
						Gilles	LEROY	16/04/1963	FONTENELLE		13, route de Fontaine-Française	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	400	SAULE VELLOTT	0,0550	0,0550	Joëlle	LEROY	15/12/1951	FONTENELLE	JUNKER Kurt	Chez JUNKER Gaël route Suisse 60	1296	COPPET SUISSE
						Roseline	LEROY	16/03/1962	FONTENELLE	LOMBARD Marceau	43B, Grande Rue	70600	OYRIERES
						Marie-Claude	ROBELOT	02/10/1945	FONTAINE FRANCAISE	BERTHELOT Daniel	24, rue Claude BOUCHER	16100	COGNAC
						Jean-François	ROBELOT	18/07/1948	DIJON	VEGA Marie José	19, rue des Lilas	25660	LA VEZE
FONTAINE-FRANCAISE	E	401	SAULE VELLOTT	0,0550	0,0550	Marie-Antoinette	ROBELOT	18/07/1948	DIJON	FAIVRE Gérard	12, rue des Plantes	21610	SAINT SEINE SUR VINGEANNE
						Marie-Hélène	ROBELOT	26/03/1950	DIJON		28 Bis, impasse des Noisetiers	38230	CHARVIEU
FONTAINE-FRANCAISE	E					Marguerite	ORMANCEY			PERRON	Le Village	21310	BLAGNY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	402	SAULE VELLOTT	0,0690	0,0690		GFA DES QUATRE VINGT	399-384-205			Chez M Roger NICOLARDOT 2, route des 6 Ponds	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	403	SAULE VELLOTT	0,0420	0,0420	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY SUR VINGEANNE	MONTAN	La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	404	SAULE VELLOTT	0,0540	0,0540	Marie Marie-Dominique	SIMONET VEILLE	13/04/1938 30/08/1972	DIJON DIJON	VEILLE Isambert	17C, rue des Buttes 1B, rue Saint Roch	21000 71120	DIJON CHAROLLES
FONTAINE-FRANCAISE	E	405	SAULE VELLOTT	0,2180	0,2180		GFA DES QUATRE VINGT	399-384-205			Chez M Roger NICOLARDOT 2, route des 6 Ponds	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	406	SAULE VELLOTT	0,0535	0,0535	Anilla Jean	GRANDI FORQUET	22/07/1945 01/01/1966	CODIGORO (Italie) DIJON	FORQUET	15, route de Fontaine-Française Résidence Oliveraie 75, rue Claude Debussy	21610 68260	FONTENELLE KINGERSHEIM
FONTAINE-FRANCAISE	E	407	SAULE VELLOTT	0,1646	0,1646		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTAINE-FRANCAISE	E	666	LA PRAIRIE BASSE	0,5058	0,5058	Marie-Thérèse Marie-Dominique	SIMONET VEILLE	13/04/1938 30/08/1972	DIJON DIJON	VEILLE Isambert	17 C, rue des Buttes 1B, rue Saint Roch	21000 71120	DIJON CHAROLLES
FONTAINE-FRANCAISE	E	667	LA PRAIRIE BASSE	0,1670	0,1670	Marie-Thérèse Marie-Dominique	SIMONET VEILLE	13/04/1938 30/08/1972	DIJON DIJON	VEILLE Isambert	17 C, rue des Buttes 1B, rue Saint Roch	21000 71120	DIJON CHAROLLES
FONTAINE-FRANCAISE	E	668	LA PRAIRIE BASSE	0,6290	0,6290	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Lacey	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	669	LA PRAIRIE BASSE	0,1520	0,1520	Jean-Pierre	GOUBARD	09/08/1945	DIJON		12, rue Joseph Delissey	21200	BEAUNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	670	LA PRAIRIE BASSE	0,1720	0,1720	Jacqueline	TURLOT	12/08/1933	LICEY-SUR-VINGEANNE	MASSON	3, rue de Brunehaut	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	671	LA PRAIRIE BASSE	0,1827	0,1827	Jacqueline	TURLOT	12/08/1933	LICEY-SUR-VINGEANNE	MASSON	3, rue de Brunehaut	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	672	LA PRAIRIE BASSE	0,3097	0,3097		GFA DES QUATRE VINGT	399-384-205			Chez M Roger NICOLARDOT 2, route des 6 ponts	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	673	LA PRAIRIE BASSE	0,5595	0,5595	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE-ET-FLEE	DIDION	1, rue Sully	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIDION		1, route de Dampierre	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIDION		8, rue de la Tour	21610	FONTAINE-FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	E	674	LA PRAIRIE BASSE	0,2350	0,2350	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE-ET-FLEE	DIDION	1, rue Sully	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIDION		1, route de Dampierre	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIDION		8, rue de la Tour	21610	FONTAINE-FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	E	675	LA PRAIRIE BASSE	0,1430	0,1430	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE-ET-FLEE	DIDION	1, rue Sully	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIDION		1, route de Dampierre	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIDION		8, rue de la Tour	21610	FONTAINE-FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	E	676	LA PRAIRIE BASSE	0,4290	0,4290	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE-ET-FLEE	DIDION	1, rue Sully	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIDION		1, route de Dampierre	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIDION		8, rue de la Tour	21610	FONTAINE-FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	E	677	LA PRAIRIE BASSE	0,2760	0,2760	Amédée	COUTURIER			Chez M COUTURIER Gérard	12, chemin des Alouettes	73100	AIX-LES-BAINS

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	678	LA PRAIRIE BASSE	0,2760	0,2760	Marie-Thérèse	SIMONET	13/04/1938	DIJON	VEILLE Isambert	17 C, rue des Buttes	21000	DIJON
FONTAINE-FRANCAISE	E	679	LA PRAIRIE BASSE	0,3030	0,3030	Marie-Dominique	VEILLE	30/08/1972	DIJON		1B, rue Saint Roch	71120	CHAROLLES
FONTAINE-FRANCAISE	E	679	LA PRAIRIE BASSE	0,3030	0,3030	Michel	NICOLARDOT	25/09/1941	LICEY-SUR-VINGEANNE		La Renaudais	35830	BETTON
FONTAINE-FRANCAISE	E	680	LA PRAIRIE BASSE	0,2570	0,2570	Henri	JACOTOT	21/04/1947	FONTENELLE		2, impasse des Roses	21910	BARGES
FONTAINE-FRANCAISE	E	681	LA PRAIRIE BASSE	0,1440	0,1440	Jean-Luc	CLEMENT	23/04/1955	GRAY (70)		10, rue Chanoine Barbier	70100	FAHY-LES-AUTREY
FONTAINE-FRANCAISE	E	682	LA PRAIRIE BASSE	0,2800	0,2800	Marguerite	TURLOT	09/05/1922	LICEY-SUR-VINGEANNE	CHARTIER Henri	72, rue des Marmuzots	21000	DIJON
						Aleth	TRESILLARD	13/05/1954	BOURBERAIN	CHARTIER François	47, route de Bèze	21610	BOURBERAIN
						Françoise	CHARTIER	23/04/1945	DIJON	CHAMBARLHAC	Cidex 303 23, rue Saint-Germain	89110	POUILLY-SUR-THOLON
						Claudine	CHARTIER	24/04/1948	DIJON	BAUER Jean	164 BAV, Victor Hugo	21000	DIJON
						Jean-Louis	CHARTIER	13/04/1947	DIJON		Cuberta	06450	UTELLE
						Julie	CHARTIER	12/01/1977	FONTAINE-LES-DIJON		14 ART, ancienne route de Gray	21610	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
						Geoffroy	CHARTIER	07/11/1983	DIJON		75, avenue du Drapeau	21000	DIJON
FONTAINE-FRANCAISE	E	683	LA PRAIRIE BASSE	0,5600	0,5600	Jean	BOIRIN	19/03/1921	GRAY (70)		14, route de Fley	70100	LOEUILLEY
FONTAINE-FRANCAISE	E	684	LA PRAIRIE BASSE	0,4508	0,4508	Philippe	DIDION	16/04/1964	DIJON		4, route de Fontenelle	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	685	LA PRAIRIE BASSE	0,5082	0,5082	Louis	QUIROT	05/02/1929	FONTENELLE		4, P'TR Petite Rue Basse	21610	FONTENELLE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	686	LA PRAIRIE BASSE	0,1208	0,1208	Henri	ROUGET	12/02/1926	FONTENELLE	ARRIGHI Renée	11, route de Licy	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	E	687	LA PRAIRIE BASSE	0,3394	0,3394	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY-SUR-VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Viel Orme	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	707	LA PRAIRIE BASSE	0,0096	0,0096	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE-ET-FLEE	DIDION	1, rue Sully	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIJON		1, route de Dampierre	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIJON		8, rue de la Tour	21610	FONTAINE-FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	E	711	SAULE VELLOTT	0,0490	0,0490		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTAINE-FRANCAISE	E	720	SAULE VELLOTT	0,4598	0,4598	Michel	MONOT	08/08/1964	MONTOT		Ferme du Bourg	21170	MONTOT
FONTAINE-FRANCAISE	E	723	LA PRAIRIE BASSE	1,4510	1,4510		Commune de Licy-sur-Vingeanne	212-103-485			Mairie, 4 rue Saint Hubert	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	724	LA PRAIRIE BASSE	0,0970	0,0970		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LICEY SUR VINGEANNE	292-100-906			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	725	LA PRAIRIE BASSE	0,4230	0,4230	Germain	DIDION	16/04/1935	LICEY-SUR-VINGEANNE	CHABEUF Mauricette	6, rue du Prieuré	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Mauricette	CHABEUF	19/11/1932	DAMPIERRE ET FLEE	DIDION Germain	6, rue du Prieuré	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	726	LA PRAIRIE BASSE	0,7380	0,7380	Paulette	LEGOUX	21/11/1924	BEAUMONT-SUR-VINGEANNE	MATIRON	Le Village	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Camille	MATIRON	21/11/1920	LICEY-SUR-VINGEANNE	LEGOUX	Par Mme MATIRON Paulette Le Village	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	727	LA PRAIRIE BASSE	0,0940	0,0940	Claude	NICOD	19/03/1933	FONTAINE-FRANCAISE	REBE André	9, rue de Franche-Comté	66330	CABESTANY

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	E	728	LA PRAIRIE BASSE	0,1440	0,1440	Philippe	DIDION	16/04/1964	DIJON		4, route de Fontenelle	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	729	LA PRAIRIE BASSE	0,1540	0,1540	Philippe	DIDION	16/04/1964	DIJON		4, route de Fontenelle	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	730	LA PRAIRIE BASSE	0,8020	0,8020	Germain	DIDION	16/04/1935	LICEY-SUR-VINGEANNE	CHABEUF Mauricette	6, rue du Prieuré	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
						Mauricette	CHABEUF	19/11/1932	DAMPIERRE ET FLEE	DIDION Germain	6, rue du Prieuré	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	731	LA PRAIRIE BASSE	0,7520	0,7520	Raymond	DAUTREY	22/08/1929	FONTAINE-FRANCAISE	JOLY Yvette	48, rue de Fontaine	21610	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
						Yvette	JOLY	28/05/1933	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE	DAUTREY Raymond	48, rue de Fontaine	21610	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	E	732	LA PRAIRIE BASSE	0,0050	0,0050		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE LICEY SUR VINGEANNE	292-100-906			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	1	LES FAULX DE FAS	0,1698	0,1698		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE FONTAINE FRANCAISE	292-102-779			Mairie, 1 rue Général Gendyl	21610	FONTAINE FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	2	LES FAULX DE FAS	0,1259	0,1259	Daniel	FORQUET	23/03/1940	FONTENELLE		Ferme de Jallancourt	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	3	LES FAULX DE FAS	1,0360	1,0360	Daniel	FORQUET	23/03/1940	FONTENELLE		Ferme de Jallancourt	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	4	LES FAULX DE FAS	0,3682	0,3682	Alain	DAUTREY	26/02/1944	DIJON	RAILLARD Christiane	26, rue Henry Berger	21610	FONTAINE FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	5	LES FAULX DE FAS	0,6133	0,6133	Alain	DAUTREY	26/02/1944	DIJON	RAILLARD Christiane	26, rue Henry Berger	21610	FONTAINE FRANCAISE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	6	LES FAULX DE FAS	1,6147	1,6147	Alain	DAUTREY	26/02/1944	DIJON	RAILLARD Chrétienne	26, rue Henry Berger	21610	FONTAINE FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	7	LES FAULX DE FAS	1,4240	1,4240	Didier	MARCELET	28/11/1961	AUTREY LES GRAY (70)	ROUGET ET	2, chemin de la Chapelotte	70100	AUTREY LES GRAY
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	8	LES FAULX DE FAS	0,5237	0,5237	Didier	MARCELET	28/11/1961	AUTREY LES GRAY (70)	ROUGET ET	2, chemin de la Chapelotte	70100	AUTREY LES GRAY
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	9	LES FAULX DE FAS	0,3413	0,3413	Michel	MONOT	08/08/1964	MONTOT		Ferme du Bourg	21170	MONTOT
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	10	LES FAULX DE FAS	0,5564	0,5564	Jean	GOUBARD	09/08/1945	DIJON	FORIN	12, rue Joseph Delissey	21200	BEAUNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	11	LES FAULX DE FAS	0,1337	0,1337	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE ET FLEE	DIDION	1, rue Sully	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIJON		1, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIJON		8, rue de la Tour du Pin	21610	FONTAINE FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	12	LES FAULX DE FAS	0,6874	0,6874	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	13	LES FAULX DE FAS	0,1712	0,1712	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	14	LES FAULX DE FAS	1,4800	1,4800	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	15	LES FAULX DE FAS	0,2989	0,2989	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	16	LES FAULX DE FAS	0,1621	0,1621	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	17	LES FAULX DE FAS	0,1036	0,1036	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	18	LES FAULX DE FAS	0,1494	0,1494	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	19	LES FAULX DE FAS	0,2287	0,2287	Jeanne	DELAIVE	12/11/1902	DAMPIERRE-ET-FLEE	HENRIOT Michel Auguste	3 GR, grande rue	25410	VELESMESSARTS
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	20	LES FAULX DE FAS	0,3356	0,3356	Alfred Bernadette	FORQUET	21/04/1932	FONTENELLE	BEUGNOT Bernadette	1, Petite rue basse	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	21	LES FAULX DE FAS	0,2811	0,2811	Philippe	COUTURIER	22/04/1936	OCCEY (52)	FORQUET Alfred	1, Petite rue basse	21610	FONTENELLE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	22	LES FAULX DE FAS	0,9595	0,9595	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	23	LES FAULX DE FAS	0,6712	0,6712	Janine Marie-Noëlle Denis Annick Nadine Jean Pascal	MICHAUD TURLLOT	05/10/1932 24/12/1953 02/02/1955 08/11/1958 24/02/1961 24/12/1959 05/03/1963	DAMPIERRE ET FLEE LICEY SUR VINGEANNE LICEY SUR VINGEANNE LICEY SUR VINGEANNE LICEY SUR VINGEANNE LICEY SUR VINGEANNE LICEY SUR VINGEANNE	TURLLOT BEAU Serge	4, rue de Brunehaut 8, rue de Vaubrenois 14, route de Dampierre 29, rue de France 11, allée de la Garenne 12, rue des Saulx 1, rue du Cimetière	21610 21310 21610 21610 21310 21260 21610	LICEY SUR VINGEANNE MIREBEAU SUR BEZE LICEY SUR VINGEANNE FONTAINE FRANCAISE MIREBEAU SUR BEZE SELONGEY SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	24	LES FAULX DE FAS	0,2407	0,2407	Philippe Monique	COUTURIER TRESILLARD	26/02/1957 19/08/1959	LICEY SUR VINGEANNE DIJON	TRESILLARD Monique COUTURIER Philippe	5, place Vieil Orme 5, place Vieil Orme	21610 21610	LICEY SUR VINGEANNE LICEY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	25	LES FAULX DE PAS	0,3263	0,3263	Lucienne	GAUDARD	28/08/1922	FARGES EN SEPTAINE (18)	COUTURIER André	2, rue de Brunehaut	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Sylvie	COUTURIER	18/04/1955	LICEY SUR VINGEANNE		2, place des Marronniers	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Iris	COUTURIER	16/07/1947	DAMPIERRE ET FLEE	MONSANGEON Maurice	14, rue du Château	21690	CHAMPRENAULT
						Odile	COUTURIER	27/09/1948	DAMPIERRE ET FLEE	ROBIN Jean	9, Les prés du ris	25115	POUILLEY LES VIGNES
						François	COUTURIER	10/02/1950	DAMPIERRE ET FLEE	GRANDJEAN Christine	4, place de la Mairie	25620	TREPOT
						Jacques	COUTURIER	02/07/1951	LICEY SUR VINGEANNE		9, rue du Bourrouet	70100	ATTRICOURT
						Roseline	COUTURIER	29/11/1952	LICEY SUR VINGEANNE	MARTIN Jacques	Route de Jasseron, Lycée G. VOISIN	01001	BOURG EN BRESSE
						Christophe	COUTURIER	28/07/1958	LICEY SUR VINGEANNE	DAVID Monique	Pointe COMBI	97315	SINNAMARY
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	26	LES FAULX DE PAS	0,1420	0,1420		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE FONTAINE FRANCAISE	292-102-779		Mairie, 1 rue Général Gandyl	21610	FONTAINE FRANCAISE	

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	27	LES FAULX DE FAS	0,0269	0,0269	Lucienne	GAUDARD	28/08/1922	FARGES EN SEPTAINE (18)	COUTURIER André	2, rue de Brunehaut	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Sylvie	COUTURIER	18/04/1955	LICEY SUR VINGEANNE		2, place des Marronniers	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Iris	COUTURIER	16/07/1947	DAMPIERRE ET FLEE	MONSANGEON Maurice	14, rue du Château	21690	CHAMPRENAULT
						Odile	COUTURIER	27/09/1948	DAMPIERRE ET FLEE	ROBIN Jean	9, Les prés du ris	25115	POUILLEY LES VIGNES
						François	COUTURIER	10/02/1950	DAMPIERRE ET FLEE	GRANDJEAN Christine	4, place de la Mairie	25620	TREPOT
						Jacques	COUTURIER	02/07/1951	LICEY SUR VINGEANNE		9, rue du Bourrouet	70100	ATTRICOURT
						Roseline	COUTURIER	29/11/1952	LICEY SUR VINGEANNE	MARTIN Jacques	Route de Jasseron, Lycée G. VOISIN	01001	BOURG EN BRESSE
						Christophe	COUTURIER	28/07/1958	LICEY SUR VINGEANNE	DAVID Monique	Pointe COMBI	97315	SINNAMARY
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	28	LES FAULX DE FAS	0,0108	0,0108	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Monique	TRESILLARD	19/08/1959	DUON	COUTURIER Philippe	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	29	LES FAULX DE FAS	0,0310	0,0310	Janine	MICHAUD	05/10/1932	DAMPIERRE ET FLEE	TURLOT	4, rue de Brunehaut	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Marie-Noëlle	TURLOT	24/12/1953	LICEY SUR VINGEANNE	BEAU Serge	8, rue de Vaubrenois	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Denis	TURLOT	02/02/1955	LICEY SUR VINGEANNE		14, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Annick	TURLOT	08/11/1958	LICEY SUR VINGEANNE	PETITFOUR Pierre	29, rue de France	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Nadine	TURLOT	24/02/1961	LICEY SUR VINGEANNE	POIROT Christian	11, allée de la Garenne	21310	MIREBEAU SUR BEZE
						Jean	TURLOT	24/12/1959	LICEY SUR VINGEANNE		12, rue des Saulx	21260	SELONGEY
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	30	LES FAULX DE FAS	0,1000	0,1000	Pascal	TURLOT	05/03/1963	LICEY SUR VINGEANNE		1, rue du Cimetière	21610	SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Alfred	FORQUET	21/04/1932	FONTENELLE	BEUGNOT Bernadette	1, Petite rue basse	21610	FONTENELLE
						Bernadette	BEUGNOT	22/04/1936	OCCEY (52)	FORQUET Alfred	1, Petite rue basse	21610	FONTENELLE
						Jeanne	DELAUME	12/11/1902	DAMPIERRE ET FLEE	HENRIOT Michel Auguste	3, GR grande rue	25410	VELESMES ESSARTS
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	34	LES FAULX DE FAS	0,0300	0,0300	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	37	LES FAULX DE FAS	0,0620	0,0620	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	38	LES FAULX DE FAS	0,2160	0,2160	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	39	LES FAULX DE FAS	0,0200	0,0200	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	40	LES FAULX DE FAS	0,0580	0,0580	Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	41	LES FAULX DE FAS	0,0060	0,0060	Céline	CHABEUF	06/06/1924	DAMPIERRE ET FLEE	DIDION	1, rus Sully	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Patrick	DIDION	08/08/1952	DIJON		1, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Robert	DIDION	01/05/1949	DIJON		8, rue de la Tour du Pin	21610	FONTAINE FRANCAISE
FONTAINE-FRANCAISE	ZK	42	LES FAULX DE FAS	0,0200	0,0200	Jean	GOUBARD	09/08/1945	DIJON	FORIN	12, rue Joseph Delissey	21200	BEAUNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	94	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,2230	0,2230	Camille	MATIRON	21/11/1920	LICEY SUR VINGEANNE	LEGOUX Paulette	Par Madame MATIRON Paulette Le village	21610	LICEY SUR VINGEANNE
FONTENELLE	C	95	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0580	0,0580	Marguerite	TURLOT	09/06/1922	LICEY SUR VINGEANNE	CHARTIER Henri	72, rue des Marmuzots	21000	DIJON
						Aleth	TRESILLARD	13/05/1954	BOURBERAIN	CHARTIER François	47, route de Beze	21610	BOURBERAIN
						Françoise	CHARTIER	23/04/1945	DIJON	CHAMBRALHAC	CIDEX 303 23, rue Saint Germain	89110	POILLY SUR THOLON
						Claudine	CHARTIER	24/04/1948	DIJON	BAUER Jean	164 Bis, avenue Victor Hugo	21000	DIJON
						Jean-Louis	CHARTIER	13/04/1947	DIJON		530, route du Vieux Village	06440	PEILLON
						Julie	CHARTIER	12/01/1977	FONTAINE LES DIJON		4, ruelle Favet	21610	BOURBERAIN
						Geoffroy	CHARTIER	07/11/1983	DIJON		75, avenue du Drapeau	21000	DIJON
FONTENELLE	C	96	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0720	0,0720	Yvette	GOUVENEUR	09/10/1920	LA NEUVILLE LES WASIGNY (08)	LEJOUR Maurice Albert	Par Madame LEBLANC Françoise - 8, route de Fontenelle	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Françoise	LEJOUR	02/12/1946	FONTAINE FRANCAISE	LEBLANC Michel	8, route de Fontenelle	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Christian	LEJOUR	01/10/1949	FONTAINE FRANCAISE	MORAND Françoise	113, Bd de Créteil	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
						Dominique	LEJOUR	12/09/1952	FONTAINE FRANCAISE	GIROUX Jacky	12, rue de la Picarde	70600	OYRIERES
						Catherine	LEJOUR	07/01/1959	DIJON	DEJUST Alain	49, rue Jules d'Arbaumont	21000	DIJON

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée													
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Identité des propriétaires							
						Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	97	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0720	0,0720	Lucienne	GAUDARD	28/08/1922	FARGES EN SEPTAINE (18)	COUTURIER André	2, rue de Brunehaut	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	COUTURIER	26/02/1957	LICEY SUR VINGEANNE	TRESILLARD Monique	5, place Vieil Orme	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Sylvie	COUTURIER	18/04/1955	LICEY SUR VINGEANNE		2, place des Marronniers	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Iris	COUTURIER	16/07/1947	DAMPIERRE ET FLEE	MONSANGEON Maurice	14, rue du Château	21690	CHAMPRENAULT
						Odile	COUTURIER	27/09/1948	DAMPIERRE ET FLEE	ROBIN Jean	9, Les prés du ris	25115	POUILLEY LES VIGNES
						François	COUTURIER	10/02/1950	DAMPIERRE ET FLEE	GRANDJEAN Christine	4, place de la Mairie	25620	TREPOT
						Jacques	COUTURIER	02/07/1951	LICEY SUR VINGEANNE		9, rue du Bourrouet	70100	ATTRICOURT
						Roseline	COUTURIER	29/11/1952	LICEY SUR VINGEANNE	MARTIN Jacques	Route de Jasseron, Lycée G. VOISIN	01001	BOURG EN BRESSE
						Christophe	COUTURIER	28/07/1958	LICEY SUR VINGEANNE	DAVID Monique	Pointe COMBI	97315	SINNAMARY
FONTENELLE	C	98	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,3400	0,3400	Marguerite	TURLOT	09/06/1922	LICEY SUR VINGEANNE	CHARTIER Henri	72, rue des Marmuzots	21000	DIJON
						Aleth	TRESILLARD	13/05/1954	BOURBERAIN	CHARTIER François	47, route de Bèze	21610	BOURBERAIN
						Françoise	CHARTIER	23/04/1945	DIJON	CHAMBRALHAC	CIDEX 303 23, rue Saint Germain	89110	POUILLY SUR THOLON
						Claudine	CHARTIER	24/04/1948	DIJON	BAUER Jean	164 Bis, Avenue Victor Hugo	21000	DIJON
						Jean-Louis	CHARTIER	13/04/1947	DIJON		530, route du Vieux Village	06440	PEILLON
						Julie	CHARTIER	12/01/1977	FONTAINE LES DIJON		4, ruelle Favet	21610	BOURBERAIN
						Geoffroy	CHARTIER	07/11/1983	DIJON		75, avenue du Drapeau	21000	DIJON

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	99	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,5516	0,5516	Marguerite	TURLOT	09/06/1922	LICEY SUR VINGEANNE	CHARTIER Henri	72, rue des Marmuzots	21000	DIJON
						Aleth	TRESILLARD	13/05/1954	BOURBERAIN	CHARTIER François	47, route de Bèze	21610	BOURBERAIN
						Françoise	CHARTIER	23/04/1945	DIJON	CHAMBRALHAC	CDEX 303 23, rue Saint Germain	89110	POILLY SUR THOLON
						Claudine	CHARTIER	24/04/1948	DIJON	BAUER Jean	164 Bis, Avenue Victor Hugo	21000	DIJON
						Jean-Louis	CHARTIER	13/04/1947	DIJON		530, route du Vieux Village	06440	PEILLON
						Julie	CHARTIER	12/01/1977	FONTAINE LES DIJON		4, ruelle Favet	21610	BOURBERAIN
FONTENELLE	C	101	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1343	0,1343	Geoffroy	CHARTIER	07/11/1983	DIJON		75, avenue du Drapeau	21000	DIJON
						Gabriel	PERRONNEAU	28/03/1934	VILLY EN AUXOIS	CRONN Madeleine	54, rue de Larrey	21000	DIJON
						Madeline	CRONN	11/04/1934	PARIS 6ème (75)	PERRONNEAU Gabriel	54, rue de Larrey	21000	DIJON
FONTENELLE	C	102	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1400	0,1400	Ghyslaine	CHARTIER	28/12/1949	FONTENELLE	COLEY Henri	6, rue de la Maurienne	21110	GENUIS
FONTENELLE	C	103	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1290	0,1290	Albert	FORQUET	30/04/1896	FONTENELLE		Le Village	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	104	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0040	0,0040		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTENELLE	C	105	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0540	0,0540	Michel	QUIROT	16/12/1935	FONTENELLE		21, rue basse	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	106	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1870	0,1870	Michel	QUIROT	16/12/1935	FONTENELLE		21, rue basse	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	107	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0120	0,0120		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	108	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0185	0,0185	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	109	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0210	0,0210	Jean-Louis	QUIROT	21/06/1963	FONTENELLE	ROCQUENCOURT	2, rue derrière les vignes	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	110	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0252	0,0252	Alfred	FORQUET	21/04/1932	FONTENELLE	BEUGNOT Bernadette	1, PTR petite rue basse	21610	FONTENELLE
						Bernadette	BEUGNOT	22/04/1936	OCCEY (52)	FORQUET Alfred	1, PTR petite rue basse	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	111	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0300	0,0300	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	112	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1170	0,1170	Ghyslaine	CHARTIER	28/12/1949	FONTENELLE	COLEY Henri	6, rue de la Maurienne	21110	GENLIS
FONTENELLE	C	113	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0440	0,0440	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	114	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0910	0,0910	Andrée	FORQUET	13/12/1921	FONTENELLE	TOURNOIS Jules	Chemin d'Occey	21260	CHAZEUIL
						Geneviève	FORQUET	02/12/1925	FONTENELLE	TISSIER Gaston	Par Madame SEDAN Chantal - 2, rue Georges Clemenceau	70100	GRAY
						Georges	FORQUET	26/05/1928	FONTENELLE	ROUGE Andrée	27, route de Lacey	21610	FONTENELLE
						Alfred	FORQUET	21/04/1932	FONTENELLE	BEUGNOT Bernadette	1, PTR petite rue Basse	21610	FONTENELLE
						Aimé	FORQUET	20/06/1934	FONTENELLE		10, PTR petite rue Basse	21610	FONTENELLE
						Brigitte	FORQUET	29/07/1955	DION	VESIGNIE Bruno	151, Chemin VIGNAUX	83310	GRIMAUD
						Nelly	FORQUET	19/09/1958	FONTENELLE			21610	FONTENELLE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	115	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0550	0,0550	Suzanne	BRIOT	14/11/1936	DIJON	LOMBARD	1, impasse Claudon	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	116	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1140	0,1140	Marcel	MONTANDONT	10/03/1932	DIJON	BRIOT	1, impasse Claudon	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	117	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,4090	0,4090	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		Le Village	21610	FONTAINE FRANCAISE
FONTENELLE	C	118	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1710	0,1710	Marie	DELAIE	04/08/1943	FONTENELLE	JOUFFROY François	19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	119	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1290	0,1290	Michel	QUIROT	16/12/1935	FONTENELLE		21, rue basse	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	120	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,1450	0,1450		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTENELLE	C	121	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,5180	0,5180	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	122	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0880	0,0880	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	123	LES VERNES	1,1700	1,1700	Jean-Marie	NICOLARDOT	17/07/1943	LICEY SUR VINGEANNE		19, rue Paul-Feval	35000	RENNES
FONTENELLE	C	124	LES VERNES	0,2500	0,2500		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTENELLE	C	125	LES VERNES	0,2140	0,2140	Anilla	GRANDI	22/07/1945	CODIGORO (Italie)	FORQUET	15, route de Fontaine-Française	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	126	LES VERNES	0,1120	0,1120	Jean	FORQUET	01/01/1966	DIJON		Résidence Oliveraie 75, rue Claude Debussy	68260	KINGERSHEIM
FONTENELLE	C						LEGNORE			HEUDELMAYER Frédéric	Le Village	21610	LICEY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	127	LES VERNES	0,0400	0,0400	Anilla	GRANDI	22/07/1945	CODIGORO (Italie)	FORQUET	15, route de Fontaine-Française	21610	FONTENELLE
						Jean	FORQUET	01/01/1966	DIJON		Résidence Oliveraie 75, rue Claude Debussy	68260	KINGERSHEIM
FONTENELLE	C	128	LES VERNES	0,0470	0,0470		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Huguery CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTENELLE	C	129	LES VERNES	0,0130	0,0130		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Huguery CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
FONTENELLE	C	130	LES VERNES	0,6320	0,6320	Roland	TALNOT	27/05/1944	DIJON		7, rue des Marguerites	92160	ANTONY
FONTENELLE	C	131	LES VERNES	0,6980	0,6980	Roland	TALNOT	27/05/1944	DIJON		7, rue des Marguerites	92160	ANTONY
FONTENELLE	C	132	LES VERNES	5,0620	5,0620		COMMUNE DE FONTENELLE	212-102-818			Mairie, rue de la Saule	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	415	CORNES BÉLIFS ET PRE THIERRY	0,0071	0,0071	Jean-Louis	QUIROT	21/06/1963	FONTENELLE	ROCQUENCOURT	2, rue derrière les vignes	21610	FONTENELLE
FONTENELLE	C	416	CORNES BÉLIFS ET PRE THIERRY	0,0084	0,0084	Jean-Louis	QUIROT	21/06/1963	FONTENELLE	ROCQUENCOURT	2, rue derrière les vignes	21610	FONTENELLE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	417	CORNES BŒUFS ET PRE THIERRY	0,0143	0,0143	Henriette	DELAUME	07/07/1933	BESANCON (25)	MOISY	9 ,route de Lacey	21610	FONTENELLE
						Jacqueline	MOISY	14/07/1959	DIJON	PELLETRET Gillies	26, rue de Chevence (MONTIGNY)	21610	MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE
						Elisabeth	MOISY	19/02/1962	DIJON	FIATTE Claude	34, rue Fourcault	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Didier	MOISY	16/09/1964	DIJON	BAUDOT Estelle	rue de la Caviteray Le Village	21610	SAINT MAURICE SUR VINGEANNE
						Bernadette	MOISY	20/06/1956	FONTENELLE	JACOTOT Patrick	27, rue des Noirets	21220	GEVREY CHAMBERTIN
						Dominique	MOISY	21/02/1961	DIJON	MICLET Agnès	11, rue Aval	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Marie-Jeanne	MOISY	01/02/1955	FONTENELLE	MIGET Jean-Pierre	28, rue Petit Paris	25170	MONCLEY
						Françoise	MOISY	27/08/1957	FONTENELLE	COUTURIER	7, rue Breurey	70190	BOULT
					Pascale	MOISY	04/04/1963	DIJON	RODOT Rémy	6, rue Claudon	21610	FONTENELLE	

ETAT PARCELLAIRE.

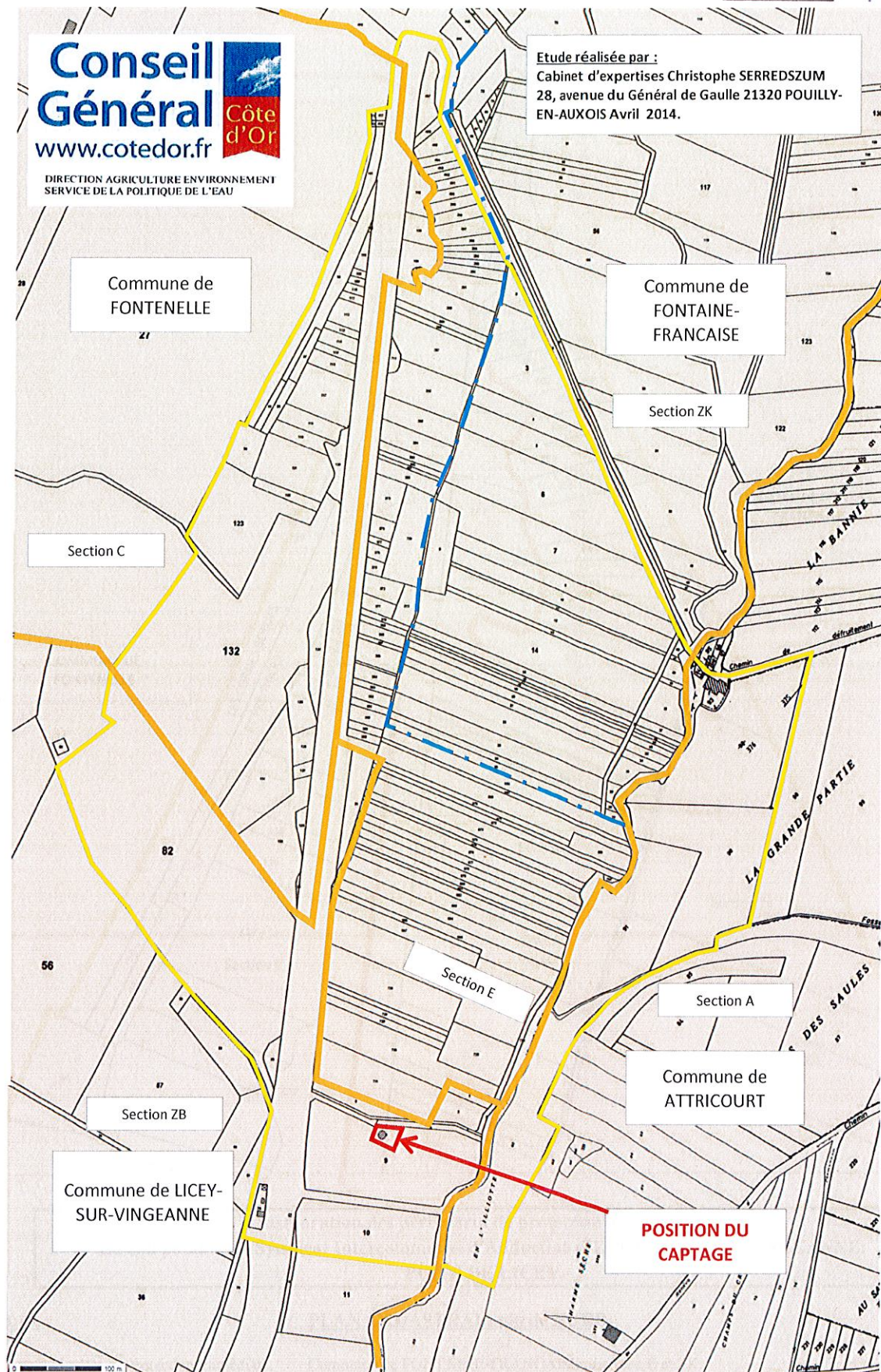
Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
FONTENELLE	C	418	CORNES BEUFS ET PRE THIERRY	0,0113	0,0113	Henriette	DELAIVE	07/07/1933	BESANCON (25)	MOISY	9, route de Lacey	21610	FONTENELLE
						Jacqueline	MOISY	14/07/1959	DIJON	PELLETRET Gilles	26, rue de Chevenne (MONTIGNY)	21610	MONTIGNY MORNAV VILLENUEVE SUR VINGEANNE
						Elisabeth	MOISY	19/02/1962	DIJON	FIATTE Claude	34, rue Fourcault	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Didier	MOISY	16/09/1964	DIJON	BAUDOT Estelle	rue de la Caviteray Le Village	21610	SAINT MAURICE SUR VINGEANNE
						Bernadette	MOISY	20/06/1956	FONTENELLE	JACOTOT Patrick	27, rue des Noirets	21220	GEVREY CHAMBERTIN
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	1	LA PRAIRIE BASSE	0,0700	0,0700	Dominique	MOISY	21/02/1961	DIJON	MICLET Agnès	11, rue Aval	21610	FONTAINE FRANCAISE
						Marie-Jeanne	MOISY	20/02/1955	FONTENELLE	MIGET Jean-Pierre	28, rue Petit Paris	25170	MONCLEY
						Françoise	MOISY	27/08/1957	FONTENELLE	COUTURIER	7, rue Breurey	70190	BOULT
						Pascale	MOISY	04/04/1963	DIJON	RODOT Rémy	6, rue Claudon	21610	FONTENELLE
						Germain	DIDION	16/04/1935	LICEY SUR VINGEANNE	CHABEUF Mauricette	6, rue du Prieuré	21610	LICEY SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	2	LA PRAIRIE BASSE	0,0270	0,0270	Mauricette	CHABEUF	19/11/1932	DAMPIERRE ET FLEE	DIDION Germain	6, rue du Prieuré	21610	LICEY SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	3	LA PRAIRIE BASSE	0,1930	0,1930	Raymond	DAUTREY	22/08/1929	FONTAINE FRANCAISE	JOLY	48, rue de Fontaine	21610	SAINT SEINE SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	4	LA PRAIRIE BASSE	0,0210	0,0210		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE LICEY SUR VINGEANNE	292-100-906			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	5	LA PRAIRIE BASSE	0,0810	0,0810		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRMENT DE LICEY SUR VINGEANNE	292-100-906			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY SUR VINGEANNE

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	7	LA PRAIRIE BASSE	0,0420	0,0420		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LICEY SUR VINGEANNE	292-100-906			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	8	LA PRAIRIE BASSE	0,1780	0,1780	Raymond	DAUTREY	22/08/1929	FONTAINE FRANCAISE	JOLY	48, rue de Fontaine	21610	SAINT SEINE SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	9	LA PRAIRIE BASSE	1,8220	1,8220	Paul	NICOLARDOT	23/08/1937	LICEY SUR VINGEANNE	MONNIERY	47, rue du Bois Mathey	71400	AUTUN
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	10	LA CUVOTTE	1,0920	1,0920	Michel	DIDION	24/07/1925	LICEY SUR VINGEANNE	MOISY	Par Mme DIDION Véronique 16, rue du 4 septembre	21000	DIJON
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	12	LA CUVOTTE	0,0530	0,0125		ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LICEY SUR VINGEANNE	292-100-906			4, rue Saint Hubert	21610	LICEY SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	79	LA CUVOTTE	0,0650	0,0650		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	130 017 791			82, rue du Commandant Hugueny CS 32021	52903	CHAUMONT CEDEX 9
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	81	PRE ETIENNE	0,3910	0,3910	Marie-Françoise	COTTON	21/04/1949	DIJON	PERDRIX	3, place de l'Eglise	21310	DAMPIERRE-ET-FLEE
						Arnaud	PERDRIX	23/01/1974	DIJON		9, Quai Villeneuve	70100	GRAY
						Fabrice	PERDRIX	06/02/1975	DIJON		3, rue du 11 septembre	21310	MIREBEAU SUR BEZE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	82	LE GRAND VERNOIS	6,8750	5,9800		COMMUNE DE LICEY SUR VINGEANNE	212-103-485			Mairie, 4 rue Saint Hubert	21610	LICEY SUR VINGEANNE
LICEY-SUR-VINGEANNE	ZB	89	LE GRAND VERNOIS	0,0710	0,0710	Odette	MALINET	10/10/1927	DIJON	BLIGNY	7, impasse Paul Genty	21000	DIJON
						Monique	BLIGNY	15/06/1944	AUSE SAINTE REINE	ROBERT Roger	17, rue Charles GOUNOD	34300	AGDE
						Martine	BLIGNY	13/05/1951	DIJON	CHENAUX Jean Michel	1, rue Sous Chamblot	21220	CHAMBOEUF
						Françoise	BLIGNY	05/04/1957	DIJON	GALLOTTE Raymond	15, route de Dampierre	21610	LICEY SUR VINGEANNE
						Philippe	BLIGNY	28/07/1964	DIJON		20, allée du Romarin	84270	VEDENE



Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la BASSE-VINGEANNE:
PUITS DE LICEY.

VU POUR ÊTRE ANNEXE

à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le 14 JUIN 2016

LA PRÉFÈTE

Pour la Préfète

et par délégation,

Le Secrétaire Général
MIGUEL BIDEAU

LEGENDE :

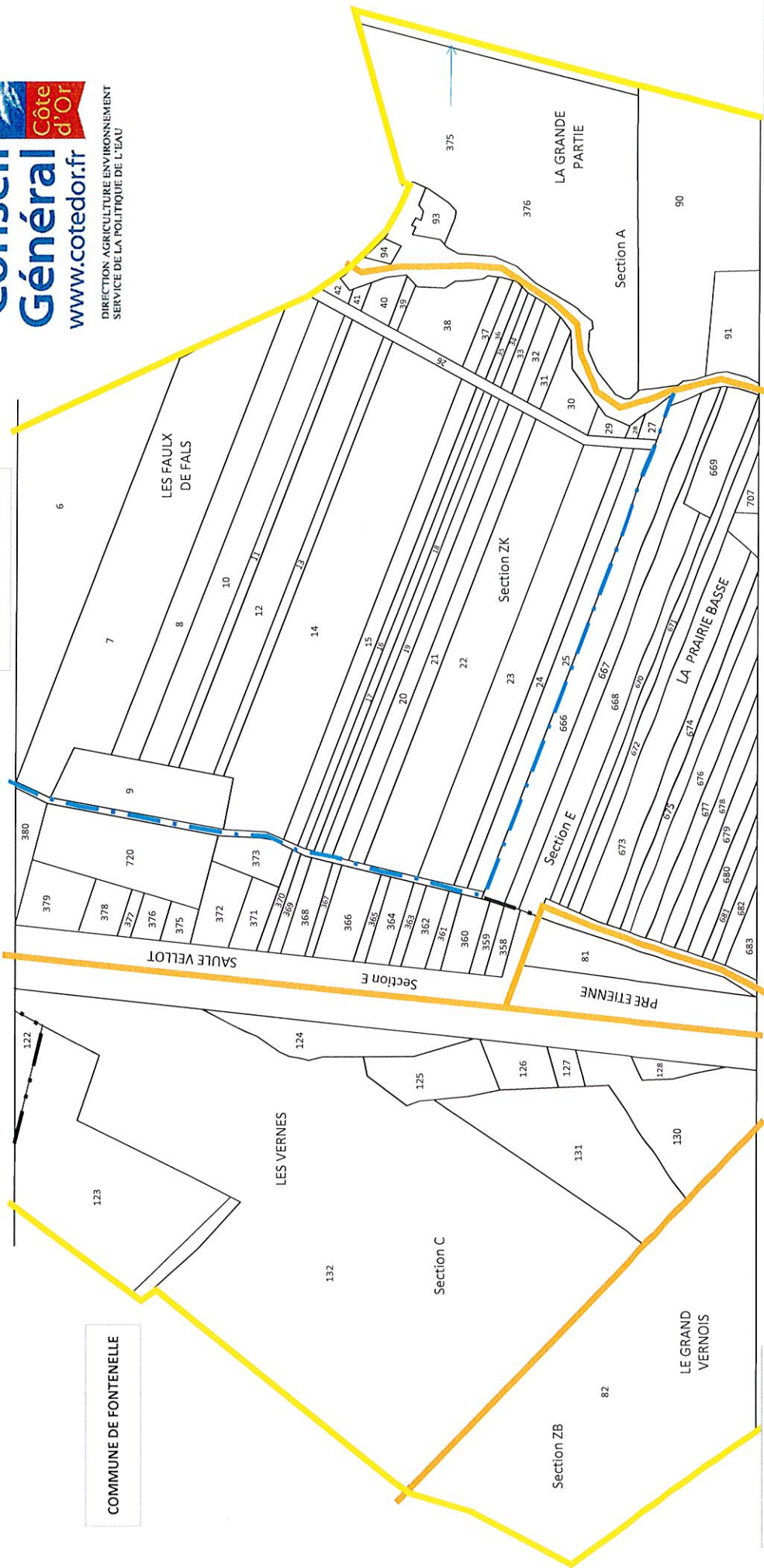
- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée.
- Limite de commune
- - - Limite de section

PLAN GENERAL

Commune d'ATTRICOURT, section A.
Commune de FONTAINE-FRANCAISE, sections E et ZK.
Commune de FONTENELLE, section C.
Commune de LICEY-SUR-VINGEANNE, section ZB.



COMMUNE DE FONTAINE-
FRANCAISE



COMMUNE DE FONTENELLE

COMMUNE DE LICEY-SUR-
VINGEANNE

Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la BASSE-VINGEANNE:
PUITS DE LICEY.

COMMUNE D'ATTRICOURT

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée.
- Limite de commune
- - - Limite de section
- Limite de lieu-dit

PLAN CADASTRAL: partie centrale.

- Commune d'ATTRICOURT, section A.
- Commune de FONTAINE-FRANCAISE, sections E et ZK.
- Commune de FONTENELLE, section C.
- Commune de LICEY-SUR-VINGEANNE, section ZB.

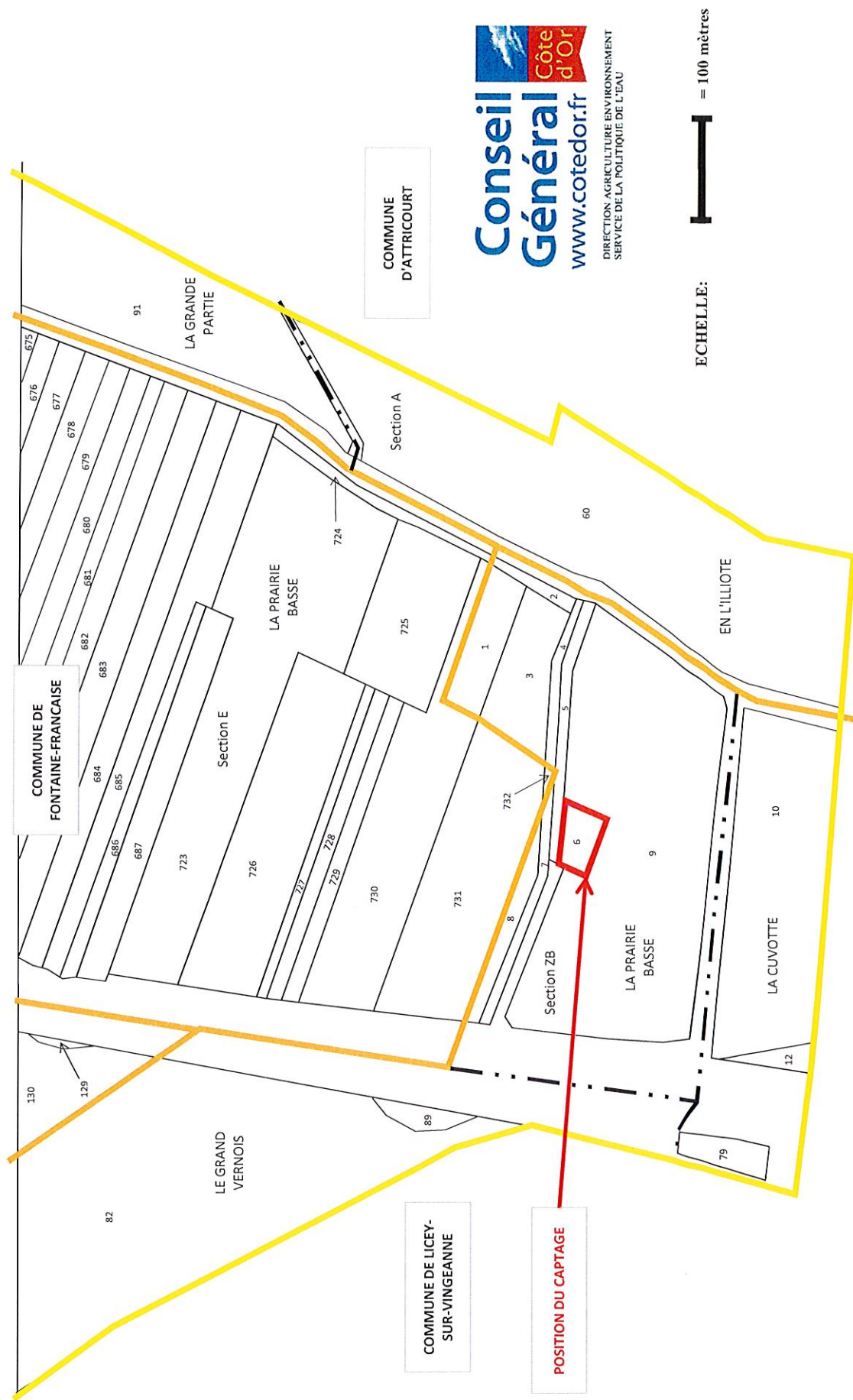
ECHELLE:

= 100 mètres

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM

28, avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Avril 2014



ECHELLE:  = 100 mètres

Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la BASSE-VINGEANNE:
PUITS DE LICEY.

LEGENDE :

-  Périmètre de protection immédiate.
-  Périmètre de protection rapprochée.
-  Limite de commune
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit

PLAN CADASTRAL: partie SUD.

- Commune d'ATTRICOURT, section A.
- Commune de FONTAINE-FRANCAISE, sections E et ZK.
- Commune de FONTENELLE, section C.
- Commune de LICEY-SUR-VINGEANNE, section ZB.

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
 28, avenue du Général de Gaulle
 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
 Avril 2014



LEGENDE :

- Echelle:  200 mètres

Etude réalisée par :

Avril 2014.



LA PRÉFÈTE
pour la Préfète
et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Mme S. BIDEAU

